

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 14 septembre. — Le gouvernement n'a reçu aujourd'hui aucune dépêche télégraphique.

FONDS ESPAGNOLS.

Nous avons annoncé hier que la commission de la chambre des procuradores chargée d'examiner le projet du ministre des finances avait conclu à la majorité de 5 contre 4 au rejet de tous les emprunts autres que celui des cortès. Le *Journal des Débats* qui, par ses rapports avec les plus hauts personnages, doit être bien informé, contient l'article suivant :

« On avait espéré un instant que la commission des finances de la chambre des procuradores, éclairée par les justes réclamations qu'a soulevées de toutes parts le projet du comte de Toreno, renoncerait à l'idée de ruiner une classe de ses créanciers par une banqueroute complète. Ces espérances sont à peu près évanouies.

« Des lettres du 7 septembre, que nous recevons par voie extraordinaire, nous rapportent la nouvelle positive que la commission a décidé d'arrêter la conclusion de son rapport; elle est d'avis, à la majorité de 5 voix contre 4, qu'il y a lieu de reconnaître intégralement les emprunts des cortès, et de prononcer l'annulation complète des emprunts contractés depuis 1823.

« La minorité de la commission a voté pour la reconnaissance générale de tous les emprunts.

« La commission s'en réfère, au reste, à la décision de l'assemblée générale des cortès.

« Nous sommes informés aussi, par notre correspondant, qu'une indisposition de M. Carasco a seule retardé la présentation du rapport à la chambre des procuradores : il est attendu sous très-peu de jours. »

— Le maréchal Gérard était encore fort indisposé ce matin. Il avait un pied fort souffrant, et n'a pu que difficilement travailler. Il a reçu cet après-midi un courrier de Compiègne.

— M. le duc d'Orléans, commandant supérieur du camp de Compiègne, en donnant une fête au château, a fait inviter avec les officiers un grand nombre de sous-officiers.

— On écrit de Tours : « M. de Talleyrand a passé quarante huit heures dans nos murs. Arrivé avant-hier, il est parti ce matin pour Rebecotte. »

— Paganini est à Paris depuis quelques jours.

— On dit que Mlle. Sontag (M^{me} Rossi) se décide à reparaitre prochainement au théâtre. Elle donnerait cet hiver des représentations à Naples et à Paris.

— Le conseil municipal de la ville d'Aix vient de dissoudre la garde nationale d'une façon tout à fait neuve. Il a successivement voté la suppression de traitement alloué sur le budget au tambour-major, au corps de musique, à deux adjudans majors, à deux adjudans sous-officiers. Les frais de bureau alloués au colonel et au secrétaire d'état-major n'ont pas trouvé grâce devant le conseil.

— On lit dans le *Spectateur de Dijon* :

« On dit que M. Mauguin, avant d'aller en Espagne, doit venir à Beaune. On dit encore qu'il veut enfin consulter les vœux, les besoins de l'arrondissement qu'il représente. Si ces bruits étaient vrais, il y aurait progrès de la part de M. Mauguin; bien plus, transformation complète, car on sait avec quel zèle l'illustre avocat s'est jusqu'à ce jour et depuis longues années occupé des intérêts locaux. »

— M. Lemaistre, maire du Havre et membre de la chambre des députés, vient, dit-on, d'être nommé chevalier de l'ordre royal de Léopold, sans doute à l'occasion du voyage du roi des Belges dans cette ville.

— Un duel a eu lieu mercredi avec des circonstances affreuses : l'un des combattans, après avoir fait feu le premier, selon la loi du combat, s'était remis en position, quand, ajusté à son tour et assez longuement, il est tombé atteint d'une balle au front. Quelques secondes après, son adversaire est tombé lui-même, et a expiré presque immédiatement. La première balle l'avait touché à l'avant bras et au bras et avait traversé sa poitrine; il avait néanmoins conservé assez de force pour viser et tirer. On dit que les deux combattans étaient venus sur le terrain pour se demander raison d'un double et réciproque adultère.

— Les journaux italiens rapportent que la consommation de bière augmente journellement. A Padoue seulement on compte trois brasseries en pleine activité: non seulement les hommes, mais encore les femmes paraissent goûter beaucoup de cette boisson, qui est plus chère que le vin de cette ville.

— On lit dans le *Garde National* du Loiret :

Un grand nombre de personnes ont déjà fait leurs vendanges et livré leur vin au commerce. Le vin a, dit-on, de la qualité, et dans les jeunes vignes la quantité dépasse généralement d'un tiers les espérances du propriétaire.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un sieur Palmier, peintre d'histoire naturelle, rechercha le sieur Balme Duraget, interne de l'Hôtel-Dieu, dans le but d'obtenir de lui des cadavres qui n'étaient pas destinés à la dissection, et dont lui avait besoin pour alimenter son cabinet. Bientôt intervint entre eux un contrat synallagmatique par lequel le chirurgien interne s'obligea à fournir au sieur Palmier le nombre de cadavres dont il pourrait avoir besoin, à des époques déterminées, au prix de trente-trois fr. trente-trois centimes la pièce.

N'ayant pas exécuté ses obligations, le sieur Balme Duraget fut assigné à la requête du peintre, à comparaître devant le juge-de-peace pour ouïr dire qu'il serait tenu de lui rembourser 33 fr. 33 c., pour avances à lui faites pour livraison non exécutée.

A l'audience Palmier établit que moyennant 100 francs payés d'avance, Balme Duraget s'est obligé de lui livrer successivement trois cadavres, qu'ayant payé cette somme, deux lui ont été remis, qu'il réclame en conséquence le prix du troisième.

Balme Duraget en avouant la convention, soutient que l'époque fixée pour la livraison étant expirée depuis long-temps, il ne doit rien.

Le juge de paix a considéré que bien que, l'époque de la livraison fut passée, il n'en était pas moins constant que l'élève d'Esculape avait reçu 33 francs 33 centimes pour prix d'un cadavre qu'il devait fournir au demandeur, et qu'il convenait ne pas lui avoir livré; en conséquence il l'a condamné au paiement de cette somme et aux dépens de la cause.

Cette cause singulière peut faire le pendant de divers procès intentés contre les *résurrectionnistes*, espèces d'hommes qui à plus juste titre que certain personnage du *Mercurie galant* peuvent dire :

Et je ne vis qu'à force de trépas.

ASSOCIATION COMMERCIALE DE L'ALLEMAGNE.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« La ligne saxonne, qui jetait tout à coup au milieu de l'Allemagne un état commercial de cinq à six millions d'ames, gênait étrangement le développement de la vaste ligne qu'avait méditée la Prusse. Il fallait donc la détruire à tout prix; dans cette pensée la Prusse changea tout à coup de langage; jusques-là elle avait professé les principes de la prohibition. Ses douanes étaient fiscales et tracassières; tout à coup elle sembla se convertir aux principes de la liberté commerciale. Ses écrivains attaquèrent à l'envi le système prohibitif, et il ne fut plus bruit en Allemagne que du libéralisme commercial de la Prusse.

« En même temps elle négocia la ligne bavaroise; elle voulait, en s'alliant à la ligne du Midi étranger en quelque sorte la ligne survenue entre les douanes du Nord et du Midi. Une convention du 27 mai 1829 conclue entre la ligne de la Prusse et de la Hesse ducale d'une part et la ligne bavaro-wurtembergoise de l'autre, abolit les droits de douane pour quelques articles, et les réduisit de moitié pour d'autres. Cette convention n'était point une alliance complète, ce n'était point encore la réunion commerciale des territoires, mais c'était un grand achèvement à ce but.

« Le premier coup était porté à la ligne saxonne; la Prusse continua à l'attaquer, elle négocia avec les duchés de Saxe et les principautés de Reuss, conclut quelques conventions commerciales avec ces petits états, et enfin le 25 août 1831, elle réussit à décider la Hesse électorale à adopter son tarif de douanes. La réunion commerciale de la Hesse électorale à la Prusse détruisait la ligne intermédiaire; elle la coupait par le milieu, et en même temps cette réunion donnait à la Prusse tous les avantages qu'elle ôtait à la ligne rivale. La Hesse électorale établissait le plein pied entre la ligne prussienne et la ligne bavaroise; elle leur donnait la contiguïté qui leur manquait.

« La ligne intermédiaire, ainsi coupée et morcelée par la défection de la Hesse Electorale jeta les hauts cris; elle se plaignit et il y avait de quoi. La Suisse, en s'unissant à la Prusse, avait violé le traité de 1828, qui avait fondé la ligne saxonne. Ce traité interdisait d'une manière expresse l'augmentation des droits de transit. En adoptant le tarif prussien, plus élevé que son tarif, la Hesse augmentait le droit de transit. Le Hanovre, Brunswick, Oldenbourg, Nassau, Francfort et Brême, portèrent plainte à la Diète Germanique. La Saxe ne se joignit pas à leurs réclamations; elle négociait déjà avec la Prusse; état manufacturier, la Saxe avait intérêt à la réunion commerciale de son territoire avec la Prusse; elle y gagnait un marché de 11 millions de consommateurs; l'expérience a justifié ses calculs.

« Depuis sa réunion commerciale à la Prusse, les manufactures de la Saxe ont enlevé aux manufactures prussiennes leur marché inférieur, et jusqu'à présent le commerce et l'industrie de Saxe semblent avoir gagné ce que le commerce et l'industrie prussienne ont perdu. L'accession du royaume de Saxe à la ligue prussienne est du 30 mars 1833; en accédant au tarif prussien, la Saxe a stipulé le maintien des franchises de douane et de la foire de Leipsick.

« La diète germanique dans les derniers mois de 1832 s'occupa des plaintes portées contre la Hesse-Electorale par le Hanovre, le Brunswick et les autres membres de la ligne intermédiaire. Malgré les représentations de la Hesse, vivement appuyées par la Prusse, la diète décida que la contestation serait vidée par jugement austregal; le jugement

austregal est celui que prononce une cour suprême de justice de l'un des états de la confédération germanique, en vertu du renvoi qui lui est fait par la diète, quand une contestation survient entre les membres de la confédération. Dans cette circonstance le jugement austregal fut déferé à la cour suprême de justice de Vienne. La Prusse ne voulant pas que l'Autriche se mêlât de ce qui regardait les lignes commerciales, décida la Hesse à céder, et la Hesse rétablit les droits de transit sur le taux qu'avait réglé le traité de 1828.

La ligne intermédiaire était désorganisée; il ne restait plus à la Prusse qu'à réunir entre elles les deux lignes du Nord et du Midi, la sienne et celle de Bavière. Cette réunion eut lieu le 22 mars 1833. Le tarif et le règlement des douanes prussiennes furent adoptés provisoirement. La Saxe, ainsi que je l'ai dit, accéda le 30 mars 1832, et enfin les duchés de Saxe et les principautés d'Anhalt y accédèrent le 11 mai suivant. Dès ce moment la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg, les deux Hesses, le royaume et les duchés de Saxe n'ont plus formé qu'un seul état commercial.

Parmi ces États restés en dehors de l'association Prussienne, il en est qui semblent décidés à garder leur neutralité; il en est d'autres qui semblent pencher vers l'association. Examinons rapidement la position des uns et des autres.

Cet état commercial, où règne le tarif des douanes prussiennes, fait une population de 23 millions 264,626 âmes. C'est comme on le voit, presque toute l'Allemagne.

Les états qui restent en dehors de cette ligne, sont, au nord : Hambourg, Lubeck, Brême, le Holstein, les deux Mecklembourg, le Hanovre, Brunswick, Oldenbourg; au centre : Francfort, Nassau, le grand-duché de Luxembourg; au midi : le grand-duché de Bade, ce qui fait une population de 5 millions 427,671 âmes, et en y ajoutant 10 millions pour les états allemands de l'Autriche, quinze millions d'âmes disséminés en plusieurs états contre vingt-trois millions réunis en un seul état commercial.

Hambourg, Lubeck et Brême ôtant les entrepôts maritimes de l'Allemagne ont intérêt au plus grand abaissement possible des tarifs, et comme, malgré toutes les belles paroles de la Prusse, le tarif prussien est resté fort élevé, il est peu probable qu'elles veuillent l'adopter. En effet, le libéralisme commercial de la Prusse a consisté jusqu'ici à étendre le cercle territorial de son tarif, sans songer à en adoucir la rigueur. Il est aboli à l'égard des états qui ont un territoire au territoire de la Prusse; mais sur la frontière, il est toujours aussi dur et aussi inflexible.

L'association commerciale a fait pour l'Allemagne ce qu'elle a fait pour la France l'abolition des barrières qui séparaient nos diverses provinces; elle a créé la liberté du commerce intérieur mais elle n'a rien fait pour la liberté du commerce au dehors. Le marché intérieur s'est agrandi; mais, en s'agrandissant, il est devenu plus uniformément ouvert pour le commerce étranger, au lieu de devenir plus assésible, puisque entre les tarifs des états confédérés, c'est le tarif le plus élevé et le plus rigoureux, celui de la Prusse, qui est devenu le tarif commun.

Quoique étrangères au tarif prussien, les trois villes anseatiques doivent en souffrir; car un des effets des conquêtes territoriales qu'il a faites doit être de diminuer en Allemagne la consommation des denrées coloniales, qui sont un des principaux articles du commerce des trois villes du Nord.

Depuis 1831, le Hanovre et Brunswick sont unis par un traité particulier, et ils viennent tout récemment de conclure un nouveau traité par lequel ils s'engagent à adopter un tarif uniforme de douanes et un système commun d'impositions indirectes. Ainsi le besoin de l'unité commerciale agit partout en Allemagne, en dehors de la ligne prussienne comme en dedans. Le Hanovre et Brunswick ne semblent guère disposés à se joindre à la ligne prussienne. Ce sont ces deux états qui, en 1832, ont le plus vivement accusé devant la diète la défection de la Hesse-Electorale, qui fut la ruine de la ligne intermédiaire.

Le Hanovre et Brunswick, inspirés et soutenus par l'Angleterre, resteront en dehors de la li-

gne prussienne. L'Angleterre, en effet, n'ignore pas l'esprit et le but commercial de l'association allemande. Sous de faux semblans de libéralisme, l'association commerciale est fille du système continental de Napoléon; c'est le système continental en miniature et réduit à une partie de l'Allemagne, c'est le marché intérieur fermé à l'étranger et réservé aux nationaux. Le système continental abolissait les douanes dans toute l'Europe, dont il ne faisait plus qu'un seul territoire commercial. Il n'y avait plus de douanes que sur le rivage des mers et contre l'Angleterre, l'association commerciale réserve aussi aux Allemands confédérés leur marché intérieur. De là l'intérêt qu'à l'Angleterre d'entretenir soigneusement les brèches naturelles de cette association, c'est-à-dire le Hanovre et Brunswick qui entrecouperent le cercle d'où l'Allemagne veut exclure ses marchandises. Le Hanovre et Brunswick sont pour l'Angleterre des portes ouvertes sur le marché de l'Allemagne. Elle les tiendra libres tant qu'elle pourra.

C'est encore pour tenir ouvertes à son commerce les portes de l'Allemagne que l'Angleterre a conclu avec Francfort, au mois de mars 1832, un traité de commerce et de navigation. Le but de ce traité est d'empêcher Francfort d'accéder à l'association prussienne. Mais Francfort, pressée et enveloppée de tous côtés par les douanes de la ligne prussienne, pourra-t-elle garder sa neutralité et son indépendance?

Restent Nassau et Bade : Nassau et Bade ne sont pas encore réunis à la Prusse; mais cette réunion paraît décidée, quoiqu'il y ait encore quelques débats à ce sujet. Ici ce sont les intérêts de la France qui sont en jeu. Il est donc nécessaire d'expliquer avec quelque détail l'attitude de Nassau et de Bade à l'égard de la France. C'est ce que nous ferons dans un prochain article.

BELGIQUE.

LIEGE. LE 16 SEPTEMBRE.

POSITION DES GENS DE LETTRES EN BELGIQUE

Un de nos correspondans s'est chargé de prouver dans le *Politique* que la Belgique est la patrie naturelle des arts de l'esprit tout aussi bien que l'Italie, la France et l'Angleterre; et sa thèse restera irréfragable, jusqu'à ce qu'un physiologiste prouve dans un ouvrage que les instrumens du génie, que les sens sont autrement organisés chez nous que chez nos voisins. En attendant nous aurons le droit de ne pas être trop intimidés du ton méprisant de ceux des compatriotes de Voltaire qui n'ayant pu nourrir et vêtir leur grande médiocrité dans leur propre pays, viennent faire de la fatuité avec beaucoup de belges qui sont plus au niveau de la haute civilisation française qu'eux-mêmes. Nous laissons à notre correspondant le côté poétique de son sujet, nous allons nous occuper de son aspect positif; c'est-à-dire de la position sociale des hommes de lettres belges.

En France, les hommes de lettres sont, toute proportion de talent observée, beaucoup plus riches et partant plus considérés qu'en Belgique. Ici, la littérature n'y est pas encore un état, une position sociale.

Voilà certes une infraction aux lois du bon sens : dans notre société, toute de niveau, l'esprit seul s'élève partout, et cependant, tandis que la sottise fait très-bien son chemin dans toutes les autres carrières, l'esprit dans la condition d'homme de lettres est arrêté dès qu'il veut aller à un peu de fortune.

Mais cette prétendue anomalie s'explique très-bien : les sots sont en majorité et ils ont l'instinct de l'association, les gens d'esprit sont en minorité et ils vivent en guerre civile. Ainsi la nature avait fait les choses à peu près égales; d'un côté la sottise qui est une faiblesse avec le grand nombre qui est une force. De l'autre côté, l'esprit qui est une force avec le petit nombre qui est une faiblesse. Eh bien! qui croyez-vous qui dérange cet équilibre à son propre préjudice? Les sots, croyez-vous? Non, ce n'est pas eux qui se montrent tels ici; mais bien les autres. Les premiers ajoutent à la force primitive de leur masse la force artificielle de l'organisation fédérative; les autres neutralisent leur puissance individuelle par une guerre que l'espèce

se livre à elle-même. *Figaro* avait bien raison. Au nom Dieu! que les gens d'esprit sont bêtes! Oui, mais c'est qu'ils ne veulent pas le croire!

Observez ce qui se passe entre gens de mérite et entre gens qui n'en ont pas. Si les premiers font une caricature, un appel au mépris et à l'indignation, contre qui supposez-vous que se fasse dépense de talent, d'instruction d'un membre de la minorité? Le simple bon sens dirait que ce n'est pas être contre un membre de la majorité. Eh bien, tout au contraire : c'est contre un des siens, c'est sur ses propres troupes qu'il perd sa poudre; mais dis que dans la majorité on s'aide, on s'épaule et on monte l'un par l'autre.

Paris nous offre un tout autre tableau. La littérature a des rentes, des propriétés, une position. Je sais bien que le public en est scandalisé. On trouve tout simple que l'esprit lorsqu'il est appliqué à détruire les hommes ou à les dévouer devienne général ou bien baron de *Rotschild*; mais l'esprit consacré à l'instruction ou à l'amusement de la société doit végéter. O sagesse de la capitale de la France ont osé se moquer de cette belle maxime. *M. Scribe* par exemple, se permet d'être plus riche que le portier des différens théâtres où l'on joue ses gracieuses créations et il a voiture. C'est un homme d'esprit qui en occupe l'intérieur, tandis que c'est un sot qui conduit les chevaux et un autre sot qui se place derrière.

Autrefois, au dix-septième siècle, par exemple, l'homme d'esprit était souvent éclaboussé par celui qui alors usurpait sa place dans la voiture, et qui a été forcé enfin de la lui restituer.

Mais que s'est-il donc placé entre le 17^e siècle et le nôtre? *L'Encyclopédisme*. *L'encyclopédisme* que nous n'envisageons pas sous son rapport religieux ou politique a été l'organisation des hommes de lettres; leur institution en pouvoir de l'état. Ils ont voulu et ils ont gouverné. Malheur à ceux qui attaquaient l'association, c'était une victime dont la catastrophe n'inspirait que la froide risée d'une témérité absurde.

Assurément nous ne demandons pour nos hommes de lettres ni la royauté morale des encyclopédistes, ni le carrosse de *M. Scribe*. D'ailleurs nous savons très bien mettre les choses à leur place. Si nous regardons un très-grand nombre de belges comme incomparablement supérieurs à la plupart des français qui se trouvent chez nous; en exceptant toutefois un petit nombre de mérites très-distingués qui honorent et éclairent leur patrie adoptive; si, disons-nous, nous faisons très bien cette distinction; personne ne songe moins que nous à faire une comparaison déplacée avec les talents, hors de pair, qui habitent Paris et les grandes villes de France.

Ce que nous demandons comme un premier pas vers une organisation littéraire en Belgique, c'est en attendant une rivalité de talent avec la France; une rivalité de bonne intelligence, de fraternité. Qui n'honorerait les hommes qui cultivent leur pensée, s'ils disaient avec l'homme de génie qui lit du sceptre du talent le sceptre de la société elle-même :

Je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime
Je prends part à leur gloire, à leurs maux, à leurs biens.
Les arts nous ont unis, leurs beaux jours sont les miens.

Nous dirons donc aux hommes de lettres; il faut d'abord conquérir la position sociale. Laissez de misérables rivalités qui font rire à vos dépens qui ne vous vaut pas. *Fraternisez, associez-vous.*

DÉMISSION DES MINISTRES ESPAGNOLS.

Nous disions hier que le ministère espagnol n'avait plus la majorité dans la chambre des procuradores, et que ses dernières résolutions faisaient pressentir qu'une partie au moins du ministère ne pourrait pas tenir devant cette assemblée. Voici en effet ce qu'on lit dans les journaux anglais du 12 :

Les ministres de S. M. la reine régente, se voyant débordés absolument par la faction ultrarévolutionnaire, demandent en masse à résigner leurs fonctions, comme se regardant incapables de continuer l'administration.

Le conseil de régence s'étant de suite assom-

Mé. On ne croyait pas que S. M., dans l'horrible crise où se trouve le royaume, surtout par rapport aux finances et à la bonqueroute, puisse accepter cette démission, mais les ministres se tenaient à leur projet.

Voici maintenant ce qu'on lit dans une feuille de Paris, le *Temps* :

« Un courrier arrivé aujourd'hui à Paris, à deux heures, a apporté à une maison de banque des nouvelles de Madrid à la date du 8 au soir. Elles annoncent, à ce que l'on assure, que dans cette journée M. Martinez de la Rosa a donné sa démission et que son exemple a été suivi par tous les autres membres du ministère, à l'exception de M. Toreno, qui est resté chargé de composer un nouveau cabinet. On ajoute que celui-ci, sans avoir encore désigné personne, avait manifesté l'intention d'appeler à lui des hommes plus prononcés dans le mouvement que ne l'étaient ses anciens collègues. Cette version concorde assez avec l'opinion émise par plus d'un diplomate, sur la nécessité où serait le gouvernement espagnol d'en agir ainsi, pour ne pas se voir de nouveau débordé.

« Au surplus, M. Toreno avait déjà reconnu que la chambre des procuradores était antipathique au ministère qu'il dirigeait, et il s'était expliqué à ce sujet en déclarant qu'il ne pourrait plus faire adopter son plan de finances, à moins d'appeler dans le cabinet l'un des membres les plus prononcés des procuradores, pensant que c'était le seul moyen de se concilier la chambre. »

Le *Journal des Débats* annonce, dans son n° de ce jour, que la commission chargée d'examiner le projet financier de Torreno, a été d'avis de reconnaître intégralement les cortès, et de prononcer l'annulation complète des emprunts contractés depuis 1823. (Y. Paris.)

Les ouvriers de l'établissement de Seraing ont donné dimanche dernier une très-belle fête à M. Cockerill. Ces réjouissances avaient attiré la foule sur les deux rives de la Meuse.

— Parmi les membres de la société géologique qui sont arrivés à Strasbourg, on remarque MM. d'Omalus d'Hallo, et Schmerling, de Liège.

— Nous sommes informés que MM. les colonels Deleplanque et Anoul, le premier en qualité de commandant de place de Tournay et président de la commission des fourrages de la garnison, et le second comme commandant le régiment de cuirassiers, intentent une action en justice civile, à charge de l'éditeur du *Courrier de l'Escout*, journal qui s'imprime à Tournay, du chef d'une lettre attentatoire à leur honneur, insérée dans la feuille du 13 de ce mois, dans laquelle on assure que les chevaux du régiment de cuirassiers n'ont pas une nourriture convenable; qu'on ne leur donne pas leur ration complète; que les avoines sont moisies et remplies de poussière, et que les orges sont échauffées. (Emancipation.)

— Des lettres arrivées depuis peu de St.-Petersbourg annoncent que la santé de l'empereur Nicolas est mauvaise. On le dit même sérieusement malade de la poitrine.

— On peut se faire une idée des désastres occasionnés par l'ouragan du 26 au 27 dans les environs de Lyon et Saint-Etienne, par ce fait rapporté par le *Mercurie ségusien* que, dans le seul canton de Saint-Symphorien, 40 ponts en pierre ont été enlevés.

— On annonce comme devant paraître sous peu, à Paris, un ouvrage remarquable qui ne peut manquer de piquer la curiosité du public. Il aura pour titre : *Du royaume des Pays-Bas, sous le rapport de son origine, de son développement et de sa crise actuelle*, suivi de pièces justificatives par le baron de Keerbergh, préfet sous l'empire.

— Nous apprenons qu'un ouvrage sur la campagne de Java en 1811, et publié par le duc Bernard de Saxe-Weimar, lieutenant-général au service du roi de Hollande doit paraître très-incessamment.

— La société des amateurs de pigeons voyageurs, s'est adressée à la régence de Bruxelles, pour en solliciter une somme qui serait employée à une distribution de prix pendant les fêtes de septem-

bre, à la suite d'un concours que cette société se propose de donner. La régence a résolu de lui accorder un prix.

— Le titre de la pièce en cinq actes que M. Scribe va faire jouer incessamment au Théâtre-Français, est *l'Ambitieux*; c'est une pièce où l'on retrouvera, dit-on, toute la verve et tout le talent de *Bertrand et Raton*.

— On lit dans un journal de Paris :

« Il existe à Dordrecht, en Hollande, un marin nommé Conrad Vancouver, qui est parvenu, le 20 août dernier, à l'âge de cent trente-cinq ans. Cet homme est sans contredit le doyen des vieillards de l'Europe. »

— L'amiral grec Miaulis vient d'entrer au service du Schah de Perse. On croit que ces messieurs n'auront pas de peine à s'entendre.

— La maison de commerce Frédéric Whatall, de Calcutta, vient de manquer de cent vingt millions. On attribue cet événement à la baisse des cotons. Le chef de la maison a filé.

— Selon les apparences la réunion des naturalistes et des médecins sera, cette année, très-nombreuse à Stuttgart. Déjà on a annoncé que le gouvernement russe y enverrait M. Sobolefski, colonel des mineurs, et que M. le professeur Genellaro de Catane en Sicile sera chargé par le gouvernement de Naples d'y assister. Nous espérons voir aussi parmi nous Berzelius ainsi que plusieurs autres chimistes distingués, tels que : Gmelin, Liebig, Mitscherlich, Reichenbach, Vogel, Valchner, etc. La section des minéralogistes et celle des géognosiens sera avec celle des médecins peut-être la plus nombreuse par la raison que la société de géologie de France se réunira à Strasbourg immédiatement avant la nôtre et que beaucoup de ses membres viendront nous voir. 150 étrangers nous ont déjà été annoncés, d'où il résulte qu'il conviendrait que les personnes qui veulent assister à ladite réunion fissent retenir leurs logements d'avance afin de pouvoir leur fournir des appartemens convenables. (J. de Francf.)

— On lit dans le *Boston-Commercial-Gazette* :

« Une troupe d'hommes et d'enfants, en partie armés de pistolets et de couteaux, après avoir parcouru nos rues et menacé l'église catholique de Franklin-Street, se sont rendus aux ruines du couvent de Charlestown, mardi vers onze heures du soir, ont achevé de détruire le jardin, et fait un feu de joie de toutes les barrières qui entouraient le terrain. Ils ont fait une démonstration hostile contre l'église catholique, mais la voyant défendue par les troupes de Charlestown, ils se sont retirés sans commettre de violences. Les autorités de Charlestown travaillent assidûment à recueillir les faits et à se procurer des informations sur ce qui s'est passé lundi et mardi.

— Une scène d'horreur, dont peut être il n'y eut jamais d'exemple, jette en ce moment le quartier de Pentonville, à Londres, dans la plus profonde consternation. Le nommé Steinburge, Allemand d'origine qui demeurait au n° 17, Southampton-street, a égorgé dans la nuit d'hier, sa femme et ses enfants en bas-âge, puis il a terminé par le suicide cette tragédie épouvantable. Les détails que l'inspection des lieux a fait connaître sont trop affreux pour qu'on puisse les retracer. Il paraît qu'une des innocentes victimes ayant vu immoler à ses côtés son jeune frère, a résisté long-temps à la rage furieuse de ce père dénaturé.

— Voici le mouvement de l'état civil de la ville de Bruxelles, pendant le mois d'août : naissance 321, décès 359, mariage 92. Toujours l'excédant de la mortalité sur les naissances, c'est l'effet du peu de soin que nous mettons à notre hygiène.

— Nous apprenons qu'il se forme à Londres une entreprise sur une large échelle, à l'effet d'améliorer les communications avec l'Espagne par le moyen des grands bateaux à vapeur. Ces communications embrasseront le nord aussi bien que le midi de l'Espagne. Les points de départ seront la Tamise et les ports de Portsmouth, de Plymouth et de Falmouth.

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article intitulé *association commerciale de l'Allemagne*, inséré dans notre n° de ce jour.

— Le conseil de guerre de la province du Brabant a, dans sa séance d'avant-hier, condamné :

1° Charles Cocquyt, soldat au dépôt du 1^{er} régiment de ligne, à trois années de brouette, comme coupable de deuxième désertion en tems de guerre;

2° Jean-Baptiste de Backer, âgé seulement de 17 ans, soldat au 9^e régiment de ligne, en égard à son jeune âge, à 5 années de réclusion, sans exposition, comme coupable de première désertion et de vols, commis au préjudice d'un de ses camarades et dans une auberge de Bruxelles, où il était reçu.

COMMERCE.

On lit l'article suivant dans l'*Union belge* :

« Des lettres de Paris annoncent que la commission commerciale franco-belge se réunit presque journellement. Les discussions ont eu lieu avec les trois commissaires nommés par le gouvernement français, MM. les ministres du commerce et des affaires étrangères assistent aussi très souvent aux réunions. Jusqu'à présent, disent ces lettres, les discussions n'ont roulé que sur l'ensemble du système; les questions spéciales n'ont pas encore été abordées. »

— On lit dans le *Journal de Verviers* :

« Un négociant, qu'on m'a dit être d'Anvers, avait acheté des toiles de Silésie avant la publication de la loi; ces toiles, d'une valeur d'environ 2,000 francs, sont arrivées à la frontière. Calcul a été fait des droits d'entrée qu'il y aurait à payer; ils s'élevaient à 4,000 francs : je dis quatre mille fr. Mais au lieu d'acquitter ces droits, le propriétaire a donné ordre de faire rentrer ses toiles en Prusse, d'où elles lui seront expédiées franco de droits et de voiture jusqu'à Anvers, pour une somme de cent vingt francs.

« Voilà pour les toiles fines. Les toiles plus pesantes, qui nous arrivent d'Allemagne, sont en grande partie employées dans nos fabriques : ce sont les coutils, les étoupes pour emballages et les toiles à sachets. Ces articles nous sont indispensables, et cependant on n'en fait point en Belgique. Il me semble que si l'on veut des droits protecteurs, on devrait au moins exempter ce qui ne se fait pas chez nous, ou tâcher de le faire et de le faire aussi bien qu'à l'étranger. »

— M. Smits, membre de la chambre des représentants et de la commission-mixte, est de retour à Bruxelles; on suppose qu'il retournera plus tard prendre part aux travaux de ses collègues à Paris.

— On écrit d'Alost que la récolte du houblon s'est faite cette année huit jours plutôt qu'à l'ordinaire. On évalue la récolte aux trois quarts d'une bonne année. Au marché de samedi il s'est traité quelques affaires de 75 à 80 fr. les 50 kilog. L'Allemagne seule a fait des achats, mais on s'accorde généralement à trouver ces prix trop élevés, la récolte ayant bien réussi à l'étranger, surtout en Angleterre.

— On écrit de Prèvesa que le pacha de Janina vient de défendre, sous les peines les plus sévères, l'exportation de toute espèce de céréales des ports de la Basse-Albanie.

ETAT CIVIL DE LIÈGE des 13 et 14 septembre.

Naissances : 3 garçons.

Décès : 7 garçons, 3 filles, 1 homme, 1 femme, savoir : Joseph Gérard, âgé de 22 ans, relieur, rue des Récollets, célibataire. — Marie Jeanne Renson, âgée de 53 ans, rue Hocheporte, épouse de Paul Watrin.

Du 15 septembre. — Naissances : 7 garçons, 3 filles.

Décès : 6 garçons, 3 filles, 4 hommes, 2 femmes, savoir : Jean François Rossius, âgé de 74 ans, archiviste de la province de Liège, rue Saint Severin, célibataire. — Théodore Ledent, âgé de 73 ans, agent de police pensionné, rue devant les Ecoles, veuf de Marie Joseph Paquir. — Nicolas Joseph Nossent, âgé de 54 ans, rue Pierreuse, époux de Marie Joseph Bernardine Baudinet. — Charles Christophe Desprez, âgé de 42 ans, tailleur, rue Pont d'Île, célibataire. — Marie Aily Leroy, âgée de 75 ans, hotteuse, rue Vielle Voye de Tongres, veuve de Jean Malaxhe. — Marie Thérèse Baiwir, âgée de 32 ans, couturière, rue sur les Foulons, ép. de Erard Ant. Herenden.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi 16 décembre, abonnement courant, la deuxième représentation d'*Elise ou un premier amour*, vaudeville en 3 actes, par MM. Rayard et Vanderburgh précédé par le *Concert à la Cour*, opéra en un acte, musiq. de Auber.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A. DISCRY, commissionnaire, rue Féronstrée, n° 742, vient de recevoir une partie d'ARDOISES du MOULIN de FUMAY (France), de toute 1^{re} qualité. 516

AVIS AU COMMERCE.

DERTELLE-TEMPLEUX, batellier, commissionnaire et marchand de bouilles à Charleville, a l'honneur de prévenir les personnes qui l'ont investi de leur confiance qu'il continue toujours à faire seul la COMMISSION et que tous les bruits qui tendraient à faire croire qu'il s'est de nouveau arrangé avec M. DERTELLE, aîné, sont faux et ne peuvent avoir été répandus qu'à dessin d'induire ses commettants en erreur.

M. A. DISCRY, commissionnaire, rue Féronstrée, n° 742, à Liège, est chargé de la réception, de la remise et de la réexpédition des marchandises destinées pour LIÈGE et les PROVINCES ENVIRONNANTES. 530

ÉCOLE SPÉCIALE DE COMMERCE DE LIÈGE.

PROGRAMME.

SEMESTRE D'HIVER. — Directeur, M. J. CHARLIER.
Première division.

Littérature française et allemande; géographie et histoire appliquées au commerce; correspondance commerciale en différentes langues; tenue des livres, arbitrages fonds publics, opérations simulées, droit commercial, économie politique, mathématiques et dessin linéaire.

Deuxième division.

Langues allemande, française et hollandaise, style épistolaire, géographie, arithmétique commerciale, premières opérations de commerce.

Troisième division.

Principes des langues allemande, française et hollandaise; écriture, éléments d'arithmétique, de géographie et d'histoire. Il y a des cours particuliers pour les élèves qui veulent apprendre l'anglais, l'italien et l'espagnol.

Les leçons recommenceront mercredi, 1^{er} octobre.
S'adresser à M. J. CHARLIER, quai St-Léonard, de onze à une heure. 540

SALLE DE VENTE

RUE FÉRONSTRÉE, COUR DES HOSPICES.

Demain mercredi, VENTE de MEUBLES, LINGES et HABILLEMENTS. A 4 heures précises, il se vendra UNE PARTIE de VINS en bouteilles. 549

A VENDRE une belle et grande MAISON de COMMERCE, avec porte cochère, cour, jardin, écurie et fontaine. Cette maison est située dans un quartier commerçant. S'adresser au n° 32, quai de la Sauvenière.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

Nouveaux HARENGS pleins à 4 cents la pièce, chez L. ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, n° 309.

STOCKFICHES NOUVEAUX détremés à la manière de Bruxelles, chez ANDRIEN, fils, rue Souverain-Pont, n° 309.

F. HARDY a reçu HUITRES anglaises et ANCHOIS nouveaux

A VENDRE à l'amiable un CAPITAL de 49,000 francs, formant le restant de prix de VENTE D'IMMEUBLES, situés à Liège. S'adresser à M^e BERTRAND, notaire en cette ville. 533

VENTE CONSIDÉRABLE D'IMMEUBLES ET RENTES, Pour sortir de l'indivision.

Mardi et mercredi, 14 et 15 octobre 1834, à 9 heures du matin, les héritiers de madame veuve WASSEIGE, feront procéder à la VENTE aux enchères, des IMMEUBLES et RENTES ci après désignés, par le ministère du notaire DELEXHY, par devant M. BOUHY, juge de paix du quartier du Sud de la ville de Liège, en son bureau, sis rue St. Jean en Ile, n° 794.

1^{er} Lot. — Une maison de commerce bien achalandée portant l'enseigne de la Chaise d'or et le n° 419, composée de deux étages, avec grandes caves, magasin, fournil, cabinet, bâtiment sur le derrière et jardin y annexé.

2^e Lot. — Une maison de commerce portant le n° 418, occupée par la veuve Massin.

3^e Lot. — Une maison cotée 417, avec porte cochère, grande cour, bâtiment sur le derrière et un jardin y annexé.

Ces trois maisons sont situées à Liège, au faubourg Ste. Marguerite; elles seront exposées d'abord en masse et ensuite en détail.

4^e Lot. — Une maison, sise à St. Gilles sur la chaussée qui conduit à la houillère du Champay avec étable, fournil, puits, et 148 perches 83 aunes de terre labourable et prairie bien arborée et annexées, le tout occupé par le sieur Toussaint Etienne.

5^e Lot. — Une maison cotée 58, aboutissant à la chaussée de St. Gilles à St. Nicolas, avec 56 perches 71 aunes de terrain y annexé, occupée par la veuve Gérard Thonon.

6^e Lot. — Une pièce de terre bien arborée et une pâture, contenant 67 perches 27 aunes, située à St. Gilles, joignant à 5^e lot, tenues à bail par ledit Toussaint Etienne.

Ces deux derniers lots seront d'abord exposés en masse, ensuite en détail.

7^e Lot. — Une pièce de terre labourable, située à Jemeppe, en lieu dit Maboite, contenant 30 perches 51 aunes, occupée par Jean Cornet.

8^e Lot. — Un moulin avec maison d'habitation, écurie, étables, granges, fournil, jardin, prairies et terre labourable ne formant qu'un ensemble, situé à la Gleixhe, commune de Horion Hozémont, canton de Hollogne aux Pierres, contenant, y compris l'assise des bâtimens, 253 perches 63 aunes.

9^e Lot. — Une pièce de terre labourable, contenant cinq perches 83 aunes, située au bois d'Aigremont, commune des Awirs.

10^e Lot. — Une pièce de terre, contenant 36 perches 54 aunes, située au Haut Cortil, commune de la Gleixhe, joignant du levant à Pironnet, et du nord à M. le duc d'Areberg.

11^e Lot. — Une pièce de terre, contenant 59 perches 90 aunes, située même commune, en lieu dit Viersaine, tenant du levant à Pironnet et du nord à M. le duc d'Areberg.

12^e Lot. — Une pièce de terre de la contenance de 34 perches 65 aunes, située même commune au Haut Cortil, joignant du levant N. Poot et du nord M. le duc d'Areberg.

Ces cinq derniers lots sont occupés par le sieur Pierre Dubois, meunier à la Gleixhe.

13^e Lot. — Une maison avec cour, étable, prairie et terre labourable, formant un ensemble, contenant 84 perches 50 aunes, situé au hameau de sur les bois commune de St. Georges, joignant M. Minette et Mathieu Delvenne, occupée par Gabriel Bronckart.

Plus une pièce de terre, contenant 62 perches, située au même lieu, joignant du levant un sentier et du nord M. Minette.

14^e Lot. — Une maison portant le n° 779, occupée par le sieur Sauvage.

15^e Lot. — Une maison portant le n° 777, avec cour, fournil et jardin y annexés, occupée par le sieur Crepinet.

16^e Lot. — Une maison cotée 776, occupée par le sieur Chef.

Ces trois maisons sont situées à Liège, faubourg Hocheporte; elles seront d'abord exposées en masse ensuite en détail.

17^e Lot. — Une maison nouvellement construite avec vingt perches 15 aunes de jardin y annexé, sise à Montegnée, en lieu dit Voie de Vaux, occupée par Joseph Mathieu.

18^e Lot. — Une maison avec jardin, contenant 9 perches 79 aunes, située même commune, en lieu dit Tribay, occupée par Arnold Duchesne.

19^e Lot. — Une maison avec cour et jardin, de la contenance de 6 perches 53 aunes, située au même endroit que la précédente, occupée par le sieur Lavolette.

20^e Lot. — Une maison, sise en Clain, avec cour et jardin y annexé, occupée par Jean Pierre Romain.

21^e Lot. — Une maison avec cour et jardin derrière, contenant 5 perches 23 aunes, sise à Liège, en lieu dit Galvaire, occupée par la veuve Crespin.

22^e Lot. — Une prairie contenant 17 perches 43 aunes, sise commune de Villers, au sentier de Tongres.

23^e Lot. — Une pièce de terre contenant 17 perches 43 aunes, sise même commune, au chemin de Herstappe.

Ces deux lots sont occupés par Guillaume Ory, de Villers l'Evêque.

24^e Lot. — Un enclos en terre labourable, contenant 17 perches 436 palmes, situé à Velroux, tenu à bail par Laurent Fraipont.

25^e Lot. — Une pièce de terre, située en la commune de Horion Hozémont, contenant 65 perches 39 aunes, tenue à bail par M. Geradon Wery.

26^e Lot. — Une pièce de terre labourable, contenant 10 perches 52 aunes, située à Velroux, tenue à bail par le sieur Goffart.

SUIVENT LES RENTES :

MONTANT ANNUEL DES RENTES.	Noms et domicile des débiteurs.		
	Francs	cent.	
27 ^e lot.	42	45	Ant. Hanson, à Horion-Hozémont.
28 ^e lot.	42	45	N. Frankinet, au même lieu.
29 ^e lot.	53	33	Eustache Mathieu et son épouse, à Montegnée.
30 ^e lot.	45	82	Toussaint Bossy, à Montegnée.
31 ^e lot.	2	43	Les sœurs Galand, à Hanefte.
32 ^e lot.	6	77	Léonard Limbioulle, aux Awirs.
33 ^e lot.	5	46	Mathieu Clerdent, à la Gleixhe.
34 ^e lot.	8	51	Jean Debrassine, à Ans.
35 ^e lot.	11	85	Henri Jottay et son épouse, à Ans.
36 ^e lot.	15	49	Franc. Henri Jos Henrard, à Ans.
37 ^e lot.	14	58	Lambert Cornet, à St. Gilles.
38 ^e lot.	34	03	Simon Hairs, à Ans.
Rentés en nature.			
39 ^e lot.	6		Gilles Boussard, à Montegnée.
40 ^e lot.	4 2 s. 2 q.	id.	V ^e Lambert Masillon, à S.-Nicolas.
41 ^e lot.	0 6 s. 0	id.	François Portier, à St. Georges.

Toutes ces rentes sont exactement payées et sont conservées par des titres nouveaux et des inscriptions en bonne forme.

Le premier jour on vendra les immeubles et le second jour les rentes.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, audit notaire DELEXHY, dépositaire des titres de propriété. 528

Le premier octobre 1834, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une pièce de TERRE, contenant onze verges grandes environ, située dans l'endroit le plus agréable de la Boverie, joignant d'un côté, à la rivière de l'Ourte; de l'autre, au pré Mativa dont il n'est séparé que par le chemin qui conduit à Froimont.

La situation de ce terrain offre tout ce que l'on peut désirer sous le rapport de la vue et de l'agrément, il peut parfaitement servir pour un établissement public.

S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 514

A VENDRE ou LOUER, pour en prendre possession Noël prochain, une GRANDE MAISON avec JARDIN; à LOUER pour être d'abord occupé un grand QUARTIER, rue Seurs de Hasque. S'adresser au notaire DE BEFFE, en cette rue, n° 281. 514

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Arnold Lhoest, tendante à obtenir l'autorisation d'établir une fabrique de tuiles et de poteries dans un jardin situé à côté de la maison n° 149, au faubourg d'Amercoeur; arrêtent:

La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux et affichée, tant sur la pierre noire à l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église de Saint-Remacle. Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir, sont invitées à les adresser à la régence dans le terme de quinze jours.

A l'hôtel-de-ville, le 12 septembre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège: le secrétaire, DEMANY.

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille où l'on dira pour qui c'est.

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n° 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Fonds anglais du 13 sept. — Consol. 90 5/8 0/0. — belges 99 1/4, holland. 00 0/0, Portug. 80 3/8. Esp. cortés 50 1/2.

Bourse d'Amsterdam, du 13 sept. — Dette active, 51 7/8 0/0. Dito, 98 1/4 0/0. — Bill. de change, 22 1/4 1/16. — Oblig. du syndicat, 90 1/16 0/0. — Dito, 72 7/8 0/0. — Rente des douanes, Act. de la Société de commerce, 100 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et C^e, 103 1/4 0/0. Dito de 1828, 103 3/4 0/0. — Inscript. russes, 68 1/4 0/0. — Empr. russe 1831, 97 3/4 0/0. — Rente perp. d'Esp. 000 0/0. — Dette diff. d'Esp., 12 3/16 0/0. — Obl. mét. Autriche, 98 1/4 0/0. — Lots chez Gollas, 0 0/0. — Obl. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. de Brésil, 77 1/2. — Cortés, 41 3/8 0/0. — Dito Grec, 0 — Lots de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 15 septembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	112 9/16 perte.		
Londres.	12 07 1/2	12	A
Paris.	47 3/8	A 47 1/16	A 46 15/16
Francfort.	36 3/16	36 0/0	A 35 7/8
Hambourg.	35 3/8	35 3/16	35 1/16

Escompte 3 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 3/4 0/0. Id. diff. 41 0/0 A. — Oblig. de l'entr., 96 P. — Empr. de 48 mill. 98 1/4 et 0. — Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0/0. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0/0. Id. différée, 0000. Oblig. synd., 0/00 — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 94 3/4 P. — Espagne. Guebb., 34 0/0 00 P. Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/0 0/0. Id. perp. Amst., 36 1/2 à 35 A. 000/00. — Idem dette différée, 12 1/8 1/4 3/4.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.
250 balles café St.-Domingue, de 29 1/4 à 29 1/2 cents.
350 caisses succe Havane blond, de fl. 16 7/8 à fl. 17 3/8 entrepôt.
180,000 livres bois jaune de Maracaibo, prix inconnu.

Arrivages au port d'Anvers, du 15 septembre.

La galliotte belge 2 Frères, c. Michelsen, v. de Liverpool ch. de sel.

Le bateau à vapeur anglais Waterloo, c. Stranack, v. de Londres, ch. de coton, indigo et 1 passager.

Le bateau à vapeur anglais Abtwood, c. Morfee, v. de Londres, ch. de cuivre, manufactures et 17 passagers.

Le schooner norvégien 5 Avril, c. Ryn, v. de Norwège, ch. de stockvich et huile de poisson.

Bourse de Bruxelles, du 15 sept. — Belgique. Dette active 51 1/4 P. Emp 24 mill., 98 0/0 P. — Hollande. Dette active 50 1/2 A. — Espagne Gueb., 34 0/0 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. 0/0. 00 0/0 0/0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 35 1/2 P. Id. Paris, 3 p. 0/0. 25 0/0 P. Cortés à Lond., 42 0/0 0/0. Dette diff. 12 0/0 0/0.

Prix des grains au marché de Liège du 15 sept.

Froment vieux l'hectolitre,	14 francs 57 cent.
Seigle, id.	8 50

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.